



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines  
Service des musées de France**

**JOURNEE PROFESSIONNELLE « INFORMATISATION, NUMERISATION ET  
MISE EN LIGNE DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE »  
Paris, 8 juin 2012**



Mise en ligne : septembre 2012

**Première table-ronde - Informatique et numérisation : de l'inventaire à la mise en ligne des collections**

**Questions - réponses**

Sébastien Gosselin, musée savoisien à Chambéry

J'ai une question pour Céline Paul. Je n'ai pas bien compris pourquoi vous aviez fait le choix de travailler sur tableur et de migrer ensuite vers un logiciel de gestion de collections plutôt que d'acquérir d'abord le logiciel pour travailler directement dedans. En fait, au musée savoisien nous sommes en train de lancer un appel d'offres pour acquérir un logiciel qui gère à la fois les collections, la documentation et la photothèque. Si tout va bien, cela sera effectif au 1er juillet. Ce qui explique que je sois particulièrement attentif à cette question.

Céline Paul, musée Adrien Dubouché à Limoges

Votre remarque est tout à fait pertinente. Nous nous sommes posé cette question. Il y a eu un concours de circonstances qui explique cela : d'abord la structure du tableau issu de la saisie des fiches manuelles impliquait un très gros travail de reprise et à ce moment-là nous n'avions pas au musée les moyens de faire les corrections sur les 12.000 lignes du tableur. Donc le choix a été fait de faire ces reprises en suivant la progression du chantier des collections. C'est-à-dire lorsqu'on allait prendre chaque œuvre une par une pour les étudier. C'était donc tout simplement une question de moyens humains car on n'avait personne au musée pour faire la reprise des données ligne par ligne. On y a réfléchi, on s'était même fixé un objectif de faire la reprise de 50 lignes par jour, mais vous savez com-

ment ça se passe dans un musée, on a toujours beaucoup de choses à faire et donc c'était impossible. Je ne saurais trop vous conseiller de migrer immédiatement vos données si vous pouvez le faire, avant d'entamer le travail sur la collection. Cela nous a considérablement compliqué la vie de ne pas avoir fait ce choix stratégique à ce moment-là. Je ne suis pas entrée dans le détail des difficultés : il y a notamment le fait qu'on ne peut pas travailler à deux équipes en simultané sur le tableur ; il y a aussi le fait que dans la mesure où on a procédé à un récolement topographique, on a été obligé d'aller jusqu'au bout du tableur avant de faire la migration [en un seul et même lot]. Donc cela a pris cinq ans. Ce n'était donc pas un choix mais bien une situation subie.

Marguerite Préau, musée barrois à Bar-le-Duc

J'ai une petite question au regard de l'expérience du musée de Saint-Denis qui inscrit beaucoup d'objets à l'inventaire réglementaire de manière rétrospective. Est-ce que vous continuez à créer et à alimenter des dossiers d'œuvre papier ?

Anaïs Dorey-Klaeyle, musée d'art et d'histoire de Saint-Denis

Justement, quelque chose qui me gênait dans l'articulation du centre de documentation et de l'inventaire, c'était qu'une des étapes dans l'informatisation des collections, c'était d'ouvrir un dossier d'œuvre et de mettre la fiche dedans. C'était donc un dossier mort, plus jamais alimenté. Lors des campagnes de récolement, il n'est pas fait de recherche sur toutes les oeuvres qui sont inventoriées. L'impression de l'inventaire réglementaire était une occasion d'avoir en fait la liste tout ce qui avait été porté à l'inventaire de manière rétrospective et pas disséminés dans des dossiers d'œuvres classés par ordre alphabétique et dans lesquels il n'y avait rien. Mais j'ai bien sûr pour des œuvres importantes des dossiers d'œuvres pour lesquels je réfléchis - mais il s'agit davantage d'une problématique documentaire - à une dématérialisation, à un scan en pdf lié aux notices. C'est un projet qui pourrait être mis en place quand on en sera aux trois-quarts de l'inventaire-récolement.

Véronique Boidard, musée des beaux-arts d'Angers

Je suis documentaliste et le service documentation s'occupe aussi de l'inventaire réglementaire. Ma question s'adresse à Anaïs Dorey-Klaeyle. Vous avez dit que vous sortiez votre inventaire réglementaire par campagne sans que votre récolement soit entièrement fini, avec la possibilité de changer des numéros lorsque vous retrouvez le numéro d'origine. Dans ce cas-là, est-ce que vous figez les notices dans le logiciel ? Et si votre inventaire est sorti, comment revenez-vous dessus si vous retrouvez un numéro après avoir fini votre récolement ?

Anaïs Dorey-Klaeyle, musée d'art et d'histoire de Saint-Denis

L'inventaire réglementaire est figé, validé, avant impression. Pour nous, cette étape intervient à la fin de la campagne uniquement, quand nous estimons avoir fait, selon l'expression consacrée, toutes les recherches approfondies possibles. Tout comme l'inventaire manuscrit papier, les seules modifications qu'on pourra faire dessus sont des modifications au crayon et qui ne doivent plus concerner le numéro. Je vous ai d'ailleurs parlé de cette "marge" que je me laisse pour retrouver des numéros. Cela arrive extrêmement rarement, étant donné nos collections, sérielles et multiples, dont on piste surtout les inscriptions, les numéros qui peuvent avoir été portés : c'est plus une enquête généalogique. C'est très rare qu'on retrouve quelque chose sur l'inventaire. Par exemple, ce fonds de la Commune évalué à 10.000 pièces et qu'on termine d'analyser dans quelques semaines, il y avait 20% d'inventorié seulement et en général il y avait un numéro sur les œuvres qui nous permettent de le retrouver tout de suite. Il y a eu très peu de découvertes fortuites en recroisant à partir du récolement et du livre d'inventaire.

Véronique Boidard, musée des beaux-arts d'Angers

Mais votre sortie par campagne, une fois que c'est sous forme papier, est-ce que ce n'est pas problématique pour retrouver un numéro puisque ce n'est pas par numéro d'entrée ?

Anaïs Dorey-Klaeyle, musée d'art et d'histoire de Saint-Denis

Les numéros se classent en effet par numéro rétrospectif. Ensuite, quand on veut faire une recherche, on utilise notre base de données et on cherche par titre, auteur, etc. On ne fait pas de recherche à partir de l'inventaire réglementaire.

Véronique Boidard, musée des beaux-arts d'Angers

Il ne faut pas que le système casse !

Anaïs Dorey-Klaeyle, musée d'art et d'histoire de Saint-Denis

Non, en effet. Mais on a anticipé les risques en collaboration avec notre service informatique. On a changé plusieurs fois de serveur. Après, il faut faire confiance dans la sauvegarde informatique de la ville. S'il y a un souci, c'est sûr que les données du cabinet du maire seront récupérées avant les nôtres... Mais on travaille dans des conditions de confiance à ce niveau-là.